## Retraites : le Conseil de l’Europe s’alarme d’un « usage excessif de la force » en France

La commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe, Dunja Mijatovic, s’alarme d’un « usage excessif de la force » envers les manifestants contre la réforme des retraites, appelant la France à respecter le droit de manifester.

*« Des incidents violents ont eu lieu, parmi lesquels certains ont visé les forces de l’ordre*, déclare la commissaire dans un communiqué*, mais les actes de violence sporadiques de certains manifestants ou d’autres actes répréhensibles commis par d’autres personnes au cours d’une manifestation ne sauraient justifier l’usage excessif de la force par les agents de l’Etat. Ces actes ne suffisent pas non plus à priver les manifestants pacifiques de la jouissance du droit à la liberté de réunion. »*

**Quand la BRAV-M dérape au cours d’une interpellation : « Je peux te dire qu’on en a cassé, des coudes et des gueules »**

Dans un enregistrement sonore que « Le Monde » s’est procuré, plusieurs policiers des Brigades de répression de l’action violente-Motorisée, dont l’action est de plus en plus décriée, menacent et intimident sept jeunes gens interpellés dans la nuit du lundi 20 mars. A cette occasion, un jeune homme a été frappé à deux reprises.

Par Antoine Albertini

La séquence dure plus de vingt minutes, enregistrée discrètement par le membre d’un groupe de six personnes interpellées, lundi 20 mars, à l’angle des rues des Minimes et du Béarn, dans le 3e arrondissement de Paris. Entre commentaires à caractère sexuel, gifles, menaces et vantardises, ce document sonore, que Le Monde a pu authentifier, jette une lumière crue sur le comportement de fonctionnaires, en contradiction totale avec les règles déontologiques autant que la loi.

Ce soir-là, plusieurs dégradations ont été commises dans les environs au cours d’une nouvelle nuit de protestation contre le recours, jeudi 16 mars, à l’article 49.3 par le gouvernement pour faire adopter sans vote la réforme des retraites. Appelée pour procéder à des interpellations d’émeutiers, qui ont pris l’habitude, depuis plusieurs jours, de se disperser par petits groupes et d’incendier des poubelles – les affrontements directs avec les forces de l’ordre sont plutôt rares – une unité des Brigades de répression de l’action violente (BRAV), parvient à appréhender une demi-douzaine de jeunes gens, sans qu’il soit permis d’établir, pour le moment, leur participation aux incidents.

Une photo, prise sur l’instant, montre une quinzaine de fonctionnaires, reconnaissables notamment à leurs casques de moto blancs, dans leur tenue habituelle qui emprunte tant à l’uniforme de « Robocop » des CRS qu’à l’équipement de n’importe quel motard. Cernant plusieurs jeunes assis sur le trottoir, le dos à la devanture d’un commerce désaffecté, plusieurs de ces fonctionnaires se laissent aller à des propos et des attitudes susceptibles de poursuites pénales, en particulier contre un jeune homme, « le seul noir du groupe », précise l’un des jeunes gens interpellés. Plusieurs d’entre eux ne se connaissaient pas avant cet épisode.

« Tu sais que tu as une vraie tête à claques ? », lui dit un policier, tandis qu’à l’arrière-plan sonore, des voix réclament des précisions sur le nombre de personnes interpellées. « Si tu veux, je te prends tout seul », continue le policier, avant d’intimer le silence au jeune homme, qui tente de répondre : « Ferme ta gueule. »

**« Efface ton sourire »**

Les propos de plusieurs fonctionnaires, très nettement audibles, sans que le moindre doute soit possible quant à la qualité de ceux qui les profèrent, sont prononcés sur le même ton, alternant menaces, intimidations, menus propos sur les aptitudes des interpellés à la boxe et fanfaronnades guerrières. Ainsi, cinq minutes et quarante secondes après le début de l’enregistrement, l’un des policiers se laisse aller : « T’as tellement de chance d’être assis là, maintenant qu’on t’a interpellé, je te jure, je te pétais les jambes, au sens propre… Je peux te dire qu’on en a cassé, des coudes et des gueules (…) mais toi, je t’aurais bien pété tes jambes. »

Plus grave, à deux reprises en l’espace de quinze secondes, à 6 minutes et 42 secondes du début de l’enregistrement puis à 6 minutes et 55 secondes, deux bruits de claques retentissent, d’autant plus identifiables qu’ils sont précédés et suivis de propos qui ne laissent aucun doute : un « Efface ton sourire », répété deux fois avant la première gifle puis une nouvelle fois après, et « Tu la fermes ou tu veux la deuxième ?  », avant un nouveau claquement.

« Je ne… ferme pas », bafouille le jeune homme.

Une nouvelle voix, manifestement différente de celle du fonctionnaire qui a asséné les deux gifles demande alors : « Tu commences à bégayer ! T’en reveux peut-être une, que je te remette la mâchoire droite ? »

Le jeune homme : « Surtout, hésite pas à dire ça là-bas…

– Dire ça où ? interroge un policier.

– Là-bas.

– Là-bas où ? insiste le policier.

– Là-bas ! Vous allez me ramener où ?

– Au commissariat ? Mais y a que toi qui parlera, moi j’y vais pas, hein.

– Voilà, c’est pour ça que tu fais ça », conclut le jeune homme.

Puis le policier enchaîne par de surprenantes considérations, ponctuées des rires de ses collègues :

« Tu sais, moi je peux venir dormir avec toi si tu veux…

–… Eh ben on y va, l’interrompt le jeune homme.

–… Et c’est le premier qui bande qui encule l’autre », reprend le policier.

Une autre voix s’en mêle, toujours à l’adresse du jeune homme : « On va t’apprendre à respecter, en fait, je crois que t’as pas bien compris (…) Regarde tes copains, là : ils respectent, ils ne l’ouvrent pas bêtement, pour rien. » « Je m’en fous », répond le jeune homme. « T’es trop insolent, je te jure c’est un truc de fou », poursuit le policier, avant qu’un autre fonctionnaire n’intervienne à son tour : « Eh, t’inquiète, ta petite tête, ta petite tête, on l’a déjà en photo, t’as juste à te repointer dans la rue aux prochaines manifs (…) La prochaine fois qu’on vient, tu monteras pas dans le car pour aller au commissariat, tu vas monter dans un autre truc qu’on appelle ambulance pour aller à l’hôpital. »

A cet instant, l’ordre est donné de faire mouvement vers le secteur de Château-d’Eau (10e), où de nouveaux heurts sont signalés par radio. « T’as de la chance, dit un policier, on va se venger sur d’autres personnes. »

Antoine Albertini

**« Nos organisations alertent sur l’arbitraire policier et juridique mis en place comme stratégie de répression des manifestations »**

Collectif

Après la décision préfectorale d’interdire les manifestations du 25 mars contre les mégabassines, les responsables de syndicats et d’organisations de défense des droits humains et de l’environnement s’alarment, dans une tribune au « Monde », d’un « climat de répression et de violences » qui met en danger la liberté de manifester.

Face à la mobilisation citoyenne grandissante contre les mégabassines, les autorités publiques font le choix de la répression et non du dialogue. Cette répression s’est d’abord illustrée par les poursuites engagées contre les manifestants opposés aux mégabassines avec une dérive extrêmement grave de l’Etat visant à criminaliser, intimider et museler les mouvements sociaux.

L’utilisation du terme « écoterroriste » sans fondement, en est aussi un symptôme. Pour la mobilisation de Sainte-Soline (Deux-Sévres), cinq prévenus n’ayant pas pris part aux violences survenues durant la manifestation ont été condamnés à des peines de deux à trois mois de prison avec sursis et à trois ans d’interdiction du territoire des Deux-Sèvres.

Un jugement rendu sur le motif de « participation à un groupement en vue de commettre des dégradations ou violences », donc sur le simple fait de leur présence à la mobilisation massive qui a eu lieu le 29 octobre 2022 à Sainte-Soline. Cette automaticité de la peine pour avoir participé à une manifestation en défense d’un bien commun, l’eau, est un grave coup porté à la liberté de manifester. De plus, elle frappe de manière arbitraire parmi les manifestantes et manifestants. Rappelons que plus de 7 000 personnes ont manifesté à Sainte-Soline.

**Une répression pénale et systématique injustifiable**

Le délibéré des récents procès de Niort et de La Rochelle a témoigné d’un même mouvement sécuritaire. La circulaire du ministre de la justice en date du 9 novembre 2022, demandant une répression pénale et systématique dans le cadre de contestations de projets d’aménagement du territoire démontre une volonté politique du gouvernement de faire taire par tous les moyens les opposants à des projets de mégabassines, de plus en plus injustifiables aux yeux d’une grande part de la population.

Matériels de surveillance retrouvés à proximité du domicile d’un militant, passage à tabac d’un militant opposé aux mégabassines quelques jours après la mobilisation de Sainte-Soline, menaces de mort contre le porte-parole de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres ; ce sont quelques exemples du climat de répression et de violences perpétrées qui, elles, n’ont fait l’objet d’aucune suite judiciaire pour le moment ni de condamnation de la part des représentants de l’Etat.

L’exemple de la lutte contre les mégabassines et de la répression dont elle fait l’objet, s’inscrit à cet égard dans la continuité des atteintes à la liberté de manifester et à la répression subie par le mouvement des « gilets jaunes ». Les autorités instrumentalisent de manière croissante depuis quelques années (rapport Amnesty International de septembre 2020) des lois contraires au droit international pour verbaliser, arrêter arbitrairement et poursuivre en justice des gens qui n’avaient commis aucune violence.

**La liberté fondamentale de manifester**

Enfin, les violences perpétrées récemment contre des paysans de la Confédération paysanne lors d’un barrage filtrant sur le viaduc de Millau, dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites, montrent que face à une opposition légitime, un usage disproportionné de la force publique est toujours de mise.

Nos organisations s’inquiètent et alertent sur les atteintes à la liberté de manifester et sur l’arbitraire policier et juridique mis en place comme stratégie d’intimidation et de répression des manifestations. Notre cri d’alarme vise à préserver la nature même d’un régime démocratique, la liberté fondamentale de manifester et la liberté d’expression citoyenne.

Les signataires de la tribune : Arnaud Schwartz, président de France nature environnement ; Benoît Teste, secrétaire général de la FSU ; Cécile Duflot, directrice générale d’Oxfam France ; Claire Dujardin, présidente du Syndicat des avocats de France ; Hélène Bourdel, porte-parole du Mouvement pour une alternative non violente ; Jean-François Julliard, directeur général de Greenpeace France ; Khaled Gaiji, président des Amis de la Terre ; Murielle Guilbert et Simon Duteil, co-délégué·es généraux de l’Union syndicale Solidaires ; Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne ; Patrick Beaudoin, président de la Ligue des droits de l’homme ; Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT ; Youlie Yamamoto, porte-parole d’Attac France